



Recherche en un coup d'œil

Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PNTT-IM) sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires

MOTS CLÉS : *traitement de la toxicomanie, programmes correctionnels, résultats du traitement*

Ce que cela signifie

Les résultats laissent entendre que la participation au Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PNTT-IM) a eu pour effet de réduire les risques liés à la toxicomanie et à la criminalité. Les délinquants qui ont partiellement suivi le programme affichaient les moins bons résultats en matière de réincarcération. Les résultats montrent également la valeur de la participation aux programmes communautaires de maintien des acquis (PCMA), même pour les délinquants qui n'ont pas entièrement suivi le PNTT-IM. Malheureusement, seul un faible pourcentage des délinquants a participé à ces programmes d'assistance post-pénale.

Ce que nous avons constaté

La participation au PNTT-IM n'a pas significativement réduit l'importance de l'inconduite en établissement. En effet, les délinquants qui ont terminé le PNTT-IM étaient aussi susceptibles de se livrer à une inconduite grave en établissement que les délinquants qui n'ont pas suivi le programme jusqu'au bout et ceux qui avaient été affectés au PNTT-IM, mais qui n'y ont pas été inscrits.

Par contre, les délinquants qui ont terminé le PNTT-IM étaient moins susceptibles d'être réincarcérés pendant la période de suivi de 24 mois. En fait, ceux qui ont en partie suivi le programme étaient 25 % plus susceptibles de retourner derrière les barreaux que ceux ayant terminés le PNTT-IM. La probabilité d'être réincarcérés était similaire chez les délinquants qui n'ont pas été inscrits au programme et chez ceux qui l'ont suivi jusqu'à son terme.

À la fin de la période de suivi de 2 ans, 52 % des délinquants qui avaient terminé le programme et de ceux qui n'y avaient pas été inscrits étaient toujours dans la collectivité, comparativement à 39 % des délinquants qui n'avaient pas achevé le programme.

En examinant la participation au Programme de maintien des acquis du Programme national de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée offert dans la collectivité et le type de mise en liberté, on a constaté que le lien entre le PNTT-IM et la réincarcération n'était plus significatif, ce qui donne à penser que le type de mise en liberté et l'assistance post-pénale dans la collectivité pourraient faire partie des variables clés entre l'état de la participation au PNTT-IM et la réincarcération.

Dans l'ensemble, les délinquants qui n'ont pu bénéficier de l'assistance post-pénale dans la collectivité étaient 41 %

plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux qui avaient suivi au moins une partie du programme. Par ailleurs, le risque de réincarcération était 53 % supérieur chez les délinquants à qui l'on avait accordé une mise en liberté non discrétionnaire.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Assurer la sécurité du personnel et des délinquants dans les établissements correctionnels et veiller à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants comptent parmi les priorités clés du Service correctionnel du Canada (SCC). Or, les interventions correctionnelles peuvent contribuer à modifier les comportements liés aux activités criminelles des délinquants. Compte tenu du fait que 80 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale sont aux prises avec des problèmes de consommation de drogues, il est impératif d'offrir des interventions efficaces de traitement de la toxicomanie à ces délinquants. La présente étude portait sur l'efficacité du PNTT-IM à répondre aux besoins des détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale chez lesquels des problèmes de toxicomanie ont été constatés.

Ce que nous avons fait

L'étude portait sur l'incidence de la participation au PNTT-IM sur l'inconduite en établissement et la réincarcération. L'échantillon étudié se composait de 8 121 délinquants de sexe masculin ayant participé au PNTT-IM entre juin 2004 et décembre 2009.

Pour de plus amples renseignements

Ternes, M., Doherty, S. et Matheson, F. I. (2014) *Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée (PNTT-IM) sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires* (Rapport de recherche, R291). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande de renseignement, veuillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#), par courriel ou par téléphone 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour obtenir la liste complète de nos publications de recherche.

Préparé par : Marguerite Ternes, Sherri Doherty et Flora I. Matheson